

SEANCE PLENIERE 22-03-12

03 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "la brucellose" (n° P0833)

03.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, ce 8 mars 2012, l'AFSCA nous a informés d'un nouveau cas de brucellose dans une exploitation de la province de Namur. Cette maladie infectieuse bactérienne affecte principalement les bovins. Elle a pu être décelée grâce au protocole "avortement" mis en place et financé par l'AFSCA, et grâce au respect de la législation relative aux avortements de bovins.

L'Agence a bloqué l'exploitation touchée par la maladie et a ordonné l'abattage des animaux. Elle a également mis sous surveillance 200 exploitations qui ont pu être identifiées grâce à la traçabilité bovine mise en oeuvre dans notre pays.

Madame la ministre, quelles sont les mesures concrètes prises par votre département afin de contenir cette maladie?

Par ailleurs, nous avons été informés du fait qu'une enquête épidémiologique avait été menée. Disposez-vous d'informations sur la source de la contamination?

Depuis 2003, la Belgique est "indemne" de brucellose. Notre pays maintient-il toujours ce statut?

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'abattage du bétail, et notamment du bétail d'élevage constitue une perte sèche pour les agriculteurs. Quid des dédommagements économiques prévus pour les exploitations concernées par l'abattage de leur bétail? Quid des dédommagements en matière de coûts indirects liés au maintien du bétail à l'étable?

Le **président**: Madame la ministre, avant de vous passer la parole, je vous demande de ne pas être trop longue.

03.02 **Sabine Laruelle**, ministre: Monsieur le président, je ne suis jamais trop longue!

Cela dit, madame Warzée, comme en 2010, le système de veille mis en place en Belgique, notamment le protocole "avortement" a fonctionné. C'est ce qui nous a permis de découvrir rapidement ce nouveau cas de brucellose en province de Namur.

Dès que nous avons eu la certitude de ce cas de brucellose, deux décisions ont été prises. La première est l'obligation d'abattage des 263 bovins de la ferme touchée par cette maladie, de recherche, grâce à la traçabilité, de tous les bovins sortis de cette exploitation et d'abattage desdits bovins. C'est, d'ailleurs, grâce à cette traçabilité et aux tests réalisés que l'on vient de trouver une deuxième exploitation ayant accueilli un bovin de la première exploitation touchée par la maladie. Ce cheptel devra donc également être abattu. En cas d'abattage, une indemnisation est évidemment prévue. Le plafond vient d'être relevé de 20 %.

La deuxième décision a été de retrouver, toujours grâce à la traçabilité, tous les animaux ayant été en contact direct ou indirect avec les 263 bovins, soit lors d'un séjour en prairie, soit par contact avec le vétérinaire, soit par échange.

Aujourd'hui, 200 fermes sont bloquées en vertu du premier foyer. Ils ne peuvent ni mettre en pâture ni vendre leurs animaux. Deux campagnes de tests seront réalisées: la première se termine au début du mois d'avril et la deuxième débutera dans six à huit semaines.

Les pertes pour le sanitaire sont indemnisées, mais les pertes économiques n'entrent pas dans les compétences fédérales. Néanmoins, nous restons en contact étroit avec notre collègue de la Région wallonne.

Quant au statut "indemne", la question sera résolue pour le début du mois d'avril. J'espère que l'Europe maintiendra notre statut de pays indemne.

03.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie pour vos explications. Nous sommes très heureux que l'AFSCA prend les mesures nécessaires afin de limiter les dégâts. Nous suivrons donc l'évolution de la situation.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.